

Programme Stratégique Transversal

Le Programme Stratégique Transversal (PST) est une démarche destinée à aider les communes à progresser dans le sens d'une gouvernance moderne en développant une culture de la planification et de l'évaluation.

Le PST doit permettre à chaque commune de se doter d'une vision globale, qui sera ensuite déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels et enfin en actions. Le tout est réuni en un document unique et évolutif qui guide l'action communale tout au long de la législature.

Document à finalité stratégique, le PST est une démarche évolutive et modulable visant à planifier et prioriser les politiques communales en intégrant un processus d'évaluation. Véritable outil de gouvernance, le PST doit permettre d'anticiper les enjeux, de répondre aux besoins locaux et d'améliorer les relations avec les citoyens.

Lors de l'adoption de la [déclaration de politique communale](#) (DPC) le 17 décembre 2018, la majorité s'est engagée à la traduire en objectifs stratégiques et opérationnels dans un Programme Stratégique Transversal (PST) afin de mieux programmer le projet politique en planifiant et évaluant les actions.

Suite au décret du 19 juillet 2018, les villes et communes doivent en effet établir un PST dans les six mois qui suivent la désignation des échevins – délai porté à neuf mois pour ce premier exercice obligatoire.

Le PST 2019-2024 est le résultat d'un large processus participatif interne. Au départ du comité de direction, installé depuis 2013 et du comité de pilotage mis en place, les services communaux ont été associés à la conception du volet interne et/ou du volet externe.

Le volet externe consacre le développement des ambitions politiques inscrites dans la DPC.

Au-delà des enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui étaient au centre des préoccupations, la nouvelle majorité s'est également engagée dans un axe fort de gouvernance. Le souhait est de valoriser le débat démocratique en créant les conditions optimales à son déploiement.

La DPC se décline en 5 objectifs stratégiques et 17 objectifs opérationnels et ses lignes de force demeurent la proximité et la participation.

Le volet interne, quant à lui, vise l'organisation interne de l'administration et le fonctionnement des services communaux.

4 objectifs stratégiques et 14 objectifs opérationnels fixent le cap à l'horizon 2024, engageant l'administration dans les lignes de force suivantes : transversalité, dynamisme, attractivité, communication.

Le PST est un outil susceptible d'évoluer en fonction des opportunités, des évaluations et de l'évolution des moyens.

Ce PST 2019-2024 a été adopté par le collège communal le 13 septembre 2019 et débattu en séance du conseil communal le 30 septembre 2019.

Programme stratégique transversal